



PREMIER RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

Deuxième session
de la 55^e législature
du
Nouveau-Brunswick

le 29 juin 2005

MEMBRES DU COMITÉ

M. Branch, président
M. Sherwood, vice-président
M. Betts
M. Carr
M. MacDonald
M. Malley

M. C. LeBlanc
M. Williams
M. Allaby
M. Haché
M. Jamieson
M^{me} Weir

le 28 juin 2005

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des comptes publics demande à présenter son premier rapport.

Le présent rapport décrit les travaux du comité au cours de la première session de la 55^e législature.

Conformément à l'article 99 du Règlement, la greffière convoque une réunion du comité le mercredi 6 août 2005 et préside à l'élection d'un président et d'un vice-président.

Sur motion de M. Allaby, appuyé par M. Haché, M. Branch est élu président du comité.

Sur motion de M. Carr, appuyé par M. MacDonald, M. Sherwood est élu vice-président.

Le comité tient une réunion d'organisation le 30 septembre 2003 afin de fixer les dates des futures réunions et de discuter d'un programme.

Le 9 octobre 2003, le bureau du vérificateur général tient une séance d'introduction à l'intention des membres du comité. Les sujets comprennent ce qui suit : regards sur la reddition de comptes ; mission du bureau du vérificateur général ; politique gouvernementale sur les rapports annuels ; usage des rapports annuels.

Le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif les 9 et 10 octobre et le 14 novembre 2003 afin d'examiner les activités et les états financiers de divers ministères pour l'année terminée le 31 mars 2002. Les responsables des ministères et bureaux suivants du gouvernement comparaissent devant le comité :

bureau du contrôleur,
bureau du vérificateur général,
ministère de l'Approvisionnement et des Services,
ministère des Affaires intergouvernementales,
ministère des Transports.

Le 9 décembre 2003, le comité se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner le *Rapport 2003 du vérificateur général du Nouveau-Brunswick, volume I*. Le vérificateur général renseigne les membres du comité sur la nature des travaux menés au cours de l'année ainsi que sur la teneur et les constatations du rapport.

Le comité se réunit les 6 et 7 janvier 2004 afin de poursuivre son étude des rapports des ministères pour l'année terminée le 31 mars 2002. Les responsables des ministères et bureaux suivants comparaissent devant le comité :

Bureau des ressources humaines,
ministère de la Justice,
ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick,
ministère du Tourisme et des Parcs.

Le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif les 13, 14, 20, 21, 27 et 28 janvier 2004 afin d'étudier les rapports des ministères et d'examiner les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'année terminée le 31 mars 2003 (y compris l'année terminée le 31 mars 2002, lorsque c'est nécessaire). Les responsables des ministères et bureaux suivants comparaissent devant le comité :

Bureau des ressources humaines,
bureau du contrôleur,
bureau du vérificateur général,
ministère de l'Approvisionnement et des Services,
ministère de l'Éducation,
ministère de la Formation et du Développement de l'emploi,
ministère de la Santé et du Mieux-être,
ministère de la Sécurité publique,
ministère des Finances (y compris Service de la dette publique),
ministère des Ressources naturelles,
ministère des Services familiaux et communautaires.

La motion suivante, proposée par M. Betts le 21 janvier 2004, est adoptée par le comité et recommandée à la Chambre :

Attendu qu'il incombe au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'assurer à toutes les personnes qui en ont besoin l'accès aux foyers de soins ;

attendu qu'il incombe aussi au gouvernement du Nouveau-Brunswick de veiller à ce que tous les services dispensés à la population soient gérés d'une manière convenable ;

attendu qu'il a été constaté dans la plate-forme du gouvernement actuel, intitulée Visons plus haut. Allons plus loin, que le gouvernement réduira « le fardeau des personnes âgées qui ont besoin de services dans un foyer de soins, y compris celui de leurs proches, en

augmentant l'exemption de base de manière à permettre aux personnes âgées de conserver une plus grande part de leurs économies pour elles-mêmes, leur conjoint et leurs enfants » ;

qu'il soit à ces causes résolu que le comité recommande à l'Assemblée législative qu'elle continue de fournir un soutien au gouvernement et au ministre des Services familiaux et communautaires en vue de l'élaboration d'un plan équilibré qui répondra aux besoins fiscaux du Nouveau-Brunswick tout en tenant compte des besoins financiers des personnes âgées. [Traduction.]

Le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif le 17 février 2004 au sujet de la publication du *Rapport 2003 du vérificateur général du Nouveau-Brunswick, volume II*. Le vérificateur général, Daryl Wilson, décrit la teneur du rapport et répond aux questions au sujet de celui-ci.

Le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif les 23 et 24 mars 2004. Les responsables des ministères suivants comparaissent devant le comité et répondent aux questions concernant l'année financière terminée le 31 mars 2003 :

ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick,
ministère des Relations intergouvernementales et internationales,
ministère des Transports,
ministère du Tourisme et des Parcs.

Le comité se réunit le 15 septembre 2004. La motion suivante, proposée par M. Allaby, appuyé par M. Betts, est adoptée par le comité :

que le président transmette à la greffière et au personnel de l'Assemblée législative les remerciements sincères du Comité des comptes publics pour l'excellent travail accompli en ce qui concerne l'organisation de la conférence du Conseil canadien des comités des comptes publics, qui a eu lieu à Fredericton du 29 au 31 août 2004. [Traduction.]

Le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif les 28, 29 et 30 septembre, les 8 et 26 octobre et le 9 novembre 2004 afin de poursuivre son examen des activités et des états financiers du gouvernement pour l'année terminée le 31 mars 2003 (y compris l'année terminée le 31 mars 2002, lorsque c'est nécessaire). Les responsables des ministères et bureaux suivants comparaissent devant le comité :

Assemblée législative,
Bureau du Conseil exécutif,
Cabinet du premier ministre,
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes,
Commission de police du Nouveau-Brunswick,
Commission du travail et de l'emploi,
Conseil consultatif sur la condition de la femme,
Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick,
Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées,

ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture,
ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux,
ministère de la Justice,
Secrétariat à la Culture et au Sport,
Secrétariat des Affaires autochtones.

Les responsables du bureau du vérificateur général comparaissent le 26 octobre 2004 pour traiter du *Rapport 2004 du vérificateur général du Nouveau-Brunswick, volume I : La salmoniculture au Nouveau-Brunswick*.

Le 14 décembre 2004, le comité se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner le *Rapport 2004 du vérificateur général du Nouveau-Brunswick, volume II*. Le vérificateur général renseigne les membres du comité sur la nature des travaux menés au cours de l'année ainsi que sur la teneur et les constatations du rapport.

Le comité tient à remercier les nombreux responsables gouvernementaux qui ont comparu pendant les séances publiques et à exprimer sa gratitude pour la coopération dont ils ont fait preuve en fournissant de l'information supplémentaire.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,

Frank Branch, député